



ADIV

ASSOCIATION DES IRRIGANTS
DE VAUCLUSE



Rapport d'activité 2017

(27 / 02 / 2017)

ASSOCIATION DES IRRIGANTS DE VAUCLUSE

Maison de l'Agriculture | TSA 68433 | 84912 AVIGNON Cedex 9

Tél. : 04.90.23.65.34 | Fax : 04.90.23.65.68 | Mail : adiv@irrigation84.fr | SIRET : 499 363 364 0003

www.adiv84.fr

Sommaire

1	Vie de l'Association.....	2
2	Procédures Mandataires	3
3	Redevance AERMC pour prélèvement d'eau	3
4	Concertation.....	3
5	Sécheresse.....	3
6	Réseau de comptage des volumes prélevés pour l'irrigation.....	4
7	Communication.....	4
8	Table des abréviations	5

1 Vie de l'Association

Créée fin 2004 et véritable démarche de progrès en faveur de l'agriculture, l'ADIV¹ est un outil d'assistance au service de chaque agriculteur irrigant. En étroite collaboration avec la CA 84, l'ADIV travaille également en partenariat avec les OPA départementales et régionales. L'Association met à disposition un certain nombre d'informations et de documents utiles aux irrigants, sur son site internet (www.irrigation84.fr).

- Conseils d'Administration

- Le 07/03/2016, l'Association a tenu un Conseil d'Administration à la Maison de l'Agriculture, dont le principal objet était la validation de l'Exercice (Financier et de Gestion) 2015. Une fois les comptes 2015 validés par les Administrateurs, les dossiers en cours ont été présentés succinctement pour information : procédures mandataires 2015, redevance pour prélèvement d'eau 2014, SDAGE RMC 2016-2021, cartographie des cours d'eau, réseau de comptage des volumes prélevés 2015, concertation post EVP, Projet Territorial « Eaux du Rhône », sécheresse, communication et préparation de l'Assemblée Générale.
- Le 07/06/2016, l'Association a tenu un Conseil d'Administration exceptionnel à mi-parcours, pour discuter du positionnement à adopter par l'ADIV vis-à-vis des demandes de déclaration / régularisation de prélèvements d'eau existants, ainsi que de la sensibilisation des acteurs partenaires sur ce sujet, compte tenu des problèmes de gestion des autorisations que certaines demandes peuvent générer.
- Le 16/12/2016, l'Association a tenu un troisième Conseil d'Administration, dont l'objet était la présentation de l'Exercice en cours et l'avancée des dossiers : situation financière 2016 (intermédiaire prévisionnel), procédures mandataires, redevance AERMC, cartographie des cours d'eau, réseau de comptage des volumes prélevés, concertation post EVP, projet « Med'Eau »², Projet Territorial « Eaux du Rhône », sécheresse, classement en ZRE des bassins versants Lez, Aygues et Ouvèze, réflexion / préfiguration OUGC 84 (candidature CA 84), communication... Le Conseil d'Administration a approuvé la situation financière intermédiaire.

- Assemblée Générale

Elle a eu lieu le 07/03/2016, à la Maison de l'Agriculture. Faute de quorum, la première Assemblée a été reportée à une deuxième Assemblée sans condition de quorum. Cette seconde Assemblée s'est tenue le même jour, un peu plus tard. Les rapports financier et de gestion 2015 ont été exposés. Les personnes présentes ont délibéré sur ces rapports :

- Rapport financier 2015 voté et approuvé à main levée à l'unanimité.
- Report du Résultat 2015 sur l'Exercice 2016 voté et approuvé à main levée à l'unanimité.
- Rapport de gestion 2015 voté et approuvé à main levée à l'unanimité.

Les différents dossiers « Eau » en cours sur lesquels intervient l'ADIV ont été également abordés.

¹ Cf. table des abréviations.

² « Med'Eau » : élaboration d'un cahier des charges visant à identifier les spécifications techniques nécessaires à la gestion informatisée des prélèvements d'eau agricoles (individuels et collectifs) pour l'irrigation en région méditerranéenne.

2 Procédures Mandataires

Les Procédures Mandataires 2016 (déclaration des ouvrages et des prélèvements d'eau pour l'irrigation : procédure Vaucluse et procédure 84/04 sur le Haut Calavon), ainsi qu'une demande regroupée pour les forages en nappe alluviale concernant les secteurs dits déficitaires, ont été réalisées durant le premier trimestre. Plus de 300 exploitations agricoles ont été enquêtées, sur l'ensemble du département, comprenant un travail mené en parallèle sur une procédure commune de gestion volumétrique entre le Vaucluse et les Alpes de Haute Provence, concernant les prélèvements situés sur le Haut Calavon, secteur identifié comme déficitaire d'un point de vue quantitatif.

Les exploitants agricoles irrigants ont renvoyé leur déclaration fin 2015 / début 2016 et mis à jour leurs dossiers³ de prélèvement d'eau.

Les demandes d'autorisation de prélèvement d'eau pour la campagne 2016 ont été rédigées pour les irrigants adhérents ayant confié leur déclaration à l'Association entre le 18/11/2015 et le 08/02/2016.

3 Redevance AERMC pour prélèvement d'eau

L'AERMC a enquêté début 2016 les irrigants du département concernant leurs volumes réellement consommés en 2015. Tout au long de cette procédure, l'ADIV a contribué avec la CA 84 et la FDAS 84, à l'accompagnement des agriculteurs irrigants : échanges téléphoniques et électroniques (AERMC / irrigants), consultation gratuite pour les irrigants ayant du mal à compléter seuls leurs dossiers « Redevance » (assistance téléphonique, au bureau sur rendez-vous)... Le travail a été fait en continu avec l'AERMC dès que cela s'avérait nécessaire, pour un suivi des déclarations.

4 Concertation

L'Association a participé et contribué durant l'année à différentes réunions de concertation, tels que les rendez-vous post EVP, notamment sur les bassins versants Lez, Ouvèze et Haut Calavon où la gestion concertée a été initiée en lien avec l'Administration et les acteurs de l'eau. Elle a également répondu à diverses sollicitations transversales sur l'eau : cartographie des cours d'eau, classement en ZRE des bassins versants Lez, Aygues et Ouvèze, impliquant à court terme la création d'un OUGC 84 pour lequel la CA 84 a exprimé son souhait de candidature fin 2016. Elle a également participé à des réunions concernant le territoire de Vaucluse et l'irrigation agricole, tel que le projet territorial « Eaux du Rhône », ...

L'Association a également contribué au projet de cahier des charges « Med'Eau », par l'intermédiaire de son savoir-faire en matière de mandataire gestionnaire des prélèvements d'eau agricoles individuels depuis sa création fin 2004.

5 Sécheresse

La gestion de la sécheresse en Vaucluse en 2016 s'est vue ponctuer de plusieurs réunions entre mai et août 2016, compte tenu d'une situation météorologique sèche, bien que variable selon le bassin ou la ressource concerné(e).

³ Un dossier de prélèvement correspond à un ensemble de prélèvements d'eau dans une même ressource, pour un même usage et avec des équipements similaires (pompes fixes, pompes mobiles, vannes...).

L'Association a contribué aux réunions du Comité Sécheresse 84 en apportant l'information qu'elle pouvait relayer du terrain, en participant aux réunions et en animant le réseau des irrigants. Des restrictions sécheresse (« Alerte » / « Alerte renforcée ») ont été activées entre début juillet et mi-octobre sur certains bassins versants. En parallèle, la « Vigilance » a été mise en place sur l'ensemble du Vaucluse dès la mi-juin.

6 Réseau de comptage des volumes prélevés pour l'irrigation

En collaboration avec la CA 84, un réseau de comptage des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation a été initié fin 2005, afin d'affiner la connaissance sur les besoins en eau annuels des cultures. Depuis 2012, seule une approche a été envisagée, du fait d'un travail d'évaluation des besoins en eau d'irrigation régionaux mené par la CRA PACA et le CIRAME :

- Approche de terrain : enquête auprès d'irrigants. Un questionnaire exhaustif accompagné de sa notice explicative a été adressé le 10/10/2016 à 68 irrigants ayant accepté de participer à un réseau de mesure. 35 ont répondu favorablement et permis d'enregistrer près de 70 données pour observer les pratiques d'irrigation 2016 sur 25 cultures.
- Approche scientifique : Cf. Référentiel 2014 des besoins en eau régionaux des cultures (CRA PACA - CIRAME). Dans un souci d'objectivité et de transparence, l'ADIV et la CA 84 souhaitent chaque année confronter les données issues du terrain avec une approche plus scientifique.
- Parcelles de référence : toujours dans un souci d'objectivité, l'ADIV et la CA 84 ont souhaité consolider ces données en les comparant avec des mesures réalisées sur des parcelles équipées et suivies par des techniciens CA 84, afin de pouvoir s'appuyer sur des références pour lesquelles des systèmes précis de suivi et de comptage ont été mis en place. Malheureusement, pour 2016, les résultats du suivi de parcelles de référence ne sont pas présentables, des soucis ayant été rencontrés : manque de moyen humain, suivis partiels arrêtés en cours de campagne, ... Ces parcelles de référence restent toujours insuffisantes à ce jour pour comparer les données de terrain avec celles du modèle.

7 Communication

La communication auprès des irrigants adhérents et d'un large public est une action nécessairement continue. En effet, faire connaître, reconnaître et comprendre les pratiques agricoles en matière de Gestion de l'Eau et d'irrigation est une chose essentielle, compte tenu que cette activité est souvent mal comprise par les citoyens et médias. L'Association a donc travaillé à maintenir ses outils de communication, voire les développer, pour rendre compréhensible et accessible les informations sur l'irrigation agricole et les spécificités de la région méditerranéenne :

- Mise en ligne du site internet « Irrigation en Vaucluse » (www.irrigation84.fr), véritable portail web de mutualisation des informations concernant l'irrigation individuelle et collective du département.
- Gestion et animation en continu des pages internet : news et/ou newsletters, mises en ligne d'informations et de documents intéressants à connaître.
- Alertes SMS / Mails sur des sujets nécessitant une diffusion large, rapide et opérationnelle.
- Lancement du développement d'un module web « Sécheresse en Vaucluse », à travers lequel l'idée est de faciliter la compréhension des restrictions sécheresse potentiellement activées sur le département, à destination des irrigants agricoles.

8 Table des abréviations

ADIV : Association Des Irrigants de Vaucluse.

AERMC : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse.

ARDEPI : Association Régionale pour la Maîtrise des Irrigations.

CA 84 : Chambre d'Agriculture de Vaucluse.

CIRAME : Centre d'Information Régional et AgroMÉTéorologique.

CRA PACA : Chambre Régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur.

EVP : Etude de Volume Prélevable.

FDAS 84 : Fédération Départementales des Associations Syndicales de Vaucluse (à vocation hydraulique)

OPA : Organisation Professionnelle Agricole.

OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau agricoles.

SDAGE RMC : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée & Corse.

ZRE : Zone de Répartition des Eaux.